

Session de janvier 2005 : budget primitif 2005

Le budget 2005 de l'Aube

caractéristiques, nouveautés, grands chantiers...

Réuni en session ordinaire les 17 et 18 janvier 2005, le Conseil général de l'Aube a voté le budget 2005 qui se caractérise par

- **un soutien majeur à l'économie**

plan innovation/recherche, aménagement des zones d'activités

- **un fort taux d'investissement (38 %)**

chantiers en phase active, importants crédits extérieurs

- **la mise en œuvre de compétences nouvelles**

en matière d'action sociale

Fonds de solidarité logement, aide aux jeunes en difficulté,

coordination de l'action en faveur des personnes âgées

sans diminution des crédits consacrés aux missions traditionnelles

sans augmentation des taux de la fiscalité

Sommaire

- les caractéristiques du budget 2005
- investissement : + 17 %
- fiscalité directe locale : 0 % sur les taux départementaux
- un partenariat privilégié avec les communes
- les dépenses par domaines d'intervention
- le calendrier 2005 des grands projets du Conseil général
- au fil des rapports...
-

Un budget en hausse de 10 %

Le budget primitif 2005 du Conseil général de l'Aube s'élève à **283,4 millions d'euros (M€)**, hors renégociation de la dette : 107,4 M€ d'**investissement (38 %)** et 176 M€ de **fonctionnement (62 %)**.

A périmètre constant –sur la base des seules actions menées antérieurement– l'évolution des dépenses de fonctionnement est limitée à 2 %. Le budget 2005 est **globalement en hausse de 10,5 % par rapport au budget 2004** en raison de :

1- l'augmentation de 20 % des dépenses d'investissement

due à l'entrée en phase active de gros chantiers :

notamment ceux de la rocade sud-est de l'agglomération troyenne et des zones d'activités économiques départementales (cf. page de ce dossier). Il est à noter que le financement de ces travaux d'investissement mobilise d'importants crédits extérieurs (Europe, Etat, Région...).

2- l'augmentation de 6,9 % des dépenses de fonctionnement due à la mise en œuvre de compétences nouvelles en matière d'action sociale

- FSL (Fonds de solidarité logement),

- FAJD (Fonds d'aide aux jeunes en difficulté),

- CLIC (Centres locaux d'information et de coordination),

- CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées)
en plus de la montée en puissance du RMI/RMA, transféré en 2004.

Valorisation de la recherche et de l'innovation :

seulement 1 % du budget mais

un enjeu majeur pour l'économie locale

Comme annoncé le 13 décembre 2004, lors de la présentation des orientations budgétaires pour 2005, le Conseil général de l'Aube se propose d'inscrire 3 M€ afin d'engager une action nouvelle pour soutenir et renforcer l'activité des entreprises. Ce crédit est assorti d'une recette de 2 M€, représentant la contribution de partenaires. Avec cette inscription –modeste au regard du volume du budget départemental–, le Conseil général entend entamer un plan de soutien à l'économie locale axé sur la valorisation de la recherche et de l'innovation. Ce plan pourrait mobiliser sur 5 ans jusqu'à 50 M€. Le programme d'action, qui sera présenté en détail lors de la session de printemps, pourrait s'articuler autour de 3 axes :

- renforcer les capacités de recherche appliquée,
- renforcer les équipes chargées du transfert de technologie, des laboratoires vers les entreprises,
- faciliter l'accès à l'innovation des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs.

Si, en 10 ans, l'Aube a considérablement accru ses capacités de recherche et de transfert de technologie avec l'ouverture de l'Université de technologie de Troyes (UTT), la Champagne-Ardenne demeure très en retard en matière de moyens consacrés à la recherche, comparativement aux autres régions.

Investissement : + 17 %

L'investissement, c'est 38 % du budget 2005 du Conseil général de l'Aube, soit plus d'une centaine de millions d'euros (107,4 M€exactement).

58 % de l'investissement sont des dépenses d'équipement ; 18 % devraient être injectés, en 2005, dans l'aménagement des zones d'activités économiques d'intérêt départemental (cf. page de ce dossier).

Enfin, 21 % seront versés sous formes de subventions et fonds de concours, principalement aux communes et aux structures intercommunales (assainissement, électrification, équipements sportifs et socio-éducatifs, restauration du patrimoine historique, constructions et grosses réparations scolaires, entretien des rivières, etc.

L'investissement sera financé, un tiers par l'autofinancement, un tiers par des crédits extérieurs (Europe, Etat, Région, etc.) et un tiers par l'emprunt.

Les grands chantiers 2005 du Conseil général

Outre les **grands programmes d'investissement traditionnels (routes, collèges...),**

l'année 2005 sera marquée par l'avancement de grands chantiers :

- aménagement du **Canal de la haute Seine (1re tranche)**
- réalisation de la **Rocade sud-est de l'agglomération troyenne**

- **Parcs d'activités économiques départementaux** (Parc logistique de l'Aube, Parc d'activités de Torvilliers, Parc d'activités de Brienne-le-Château, Technopole de l'Aube)
- **Construction de bâtiments industriels à Chavanges**
- **extension de l'Université de technologie** de Troyes (UTT), **locaux complémentaires** (pour le département SRC –Services et réseaux de communication–) **de l'Institut universitaire de technologie** (IUT), travaux d'aménagement à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et achèvement de **l'extension de l'Ecole supérieure de commerce de Troyes** (ESC)
- achèvement des travaux du **Centre sportif de l'Aube** (bâtiment principal « accueil-restauration-formation »)
- poursuite des travaux de construction de :
 - la **Maison des lacs à Mesnil-Saint-Père** (ainsi que le **début de l'aménagement de l'ensemble de ce site touristique**)
 - la **halle sportive universitaire** sur la Technopole (couplée avec une **salle d'examens** universitaire et un **mur d'escalade** de niveau national)
- travaux d'aménagement à l'auberge de jeunesse de Rosières

Fiscalité directe locale :

0 % sur les taux départementaux, pour la 2e année consécutive

Maîtrise des dépenses de fonctionnement, baisse continue de l'endettement... **la situation financière** du Conseil général de l'Aube est **saine**. Elle lui **permet** donc :

- **d'assumer** pleinement ses **missions de solidarité** (traditionnelles et nouvelles),
- de **recourir modérément à l'emprunt**, ce qui lui permet **d'investir massivement** tout en étalant la charge sur plusieurs générations,
- **sans augmenter les taux de fiscalité locale**. Le **pouvoir d'achat des ménages** est ainsi **préservé**.

La mise en œuvre des nouvelles compétences en matière d'action sociale est financée par **une nouvelle recette propre : le transfert d'une partie de la taxe existant sur les assurances** (5 M€ au budget 2005, soit 2,5 % des recettes de fonctionnement). Rappelons que, depuis 2004, le Conseil général perçoit également une part de la TIPP (Taxe intérieure sur les produits pétroliers) destinée à financer les allocations RMI/RMA (22,2 M€ au budget 2005, soit 10,5 % des recettes de fonctionnement).

Fiscalité directe locale : taux 2005 = taux 2004

Taxe d'habitation	: 9,07 %
Foncier bâti	: 13,01 %
Foncier non bâti	: 15,43 %
Taxe professionnelle	: 7,00 %

Produit fiscal attendu en 2005

Sur une hypothèse de progression de 1,80 % des bases

Taxe d'habitation	: 20 141 987 €
Foncier bâti	: 28 317 381 €

Foncier non bâti	: 148 472 €
Taxe professionnelle	: 36 394 880 €
Total arrondi des 4 taxes	: 85 000 000 €
Allocations compensatrices de l'Etat	: 7 326 000 €
Total produit fiscal	: 92 326 000 €

Un partenariat privilégié avec les communes

Aides nouvelles, revalorisation des taux, modification de certaines règles... à l'occasion du vote du budget 2005, le Conseil général de l'Aube réaffirme un soutien sans faille aux communes.

Prise en charge par le Conseil général de certains marquages routiers en traversée d'agglomération

Dans la traversée des agglomérations, le marquage des routes (peintures de la chaussée), incombe en principe à la commune – le Conseil général finançant, quant à lui, le marquage des routes départementales hors agglomération.

Désormais, et dans le cadre d'un accord avec la commune concernée, le Conseil général financera les marquages en traversée d'agglomération **lorsque le marquage axial (central) s'inscrit dans la continuité du marquage que le Conseil général réalise en entrée et sortie de commune** (sur les portions hors agglomération). Avantage, pour l'automobiliste : il n'y aura plus d'interruption de marquage en arrivant dans les agglomérations. Outre ce marquage axial, **le Conseil général fera le marquage de sécurité (stop...)** réalisé par la commune, **si c'est lui qui l'a effacé par ses propres travaux.**

Equipements scolaires, sportifs et (socio)culturels, patrimoine historique : mieux programmer pour accélérer l'attribution des subventions

Afin de traiter, au fur et à mesure de leur arrivée, les demandes de subvention des communes pour les équipements scolaires, sportifs et socio-culturels ainsi que pour la restauration du patrimoine historique, le Conseil général assouplit sa procédure. Il votera désormais lors du budget primitif une enveloppe globale et donnera délégation à la Commission permanente pour établir, 3 fois par an, la programmation.

Amélioration des modalités de calcul de certaines subventions

- Constructions et grosses réparations scolaires : les aménagements d'accès pour handicapés seront subventionnés au titre des grosses réparations scolaires au taux de 50 %.
- Réfection de courts de tennis de plein air : compte tenu de la vitesse à laquelle se dégradent ces équipements, le Conseil général abaisse la période d'attente à 10 ans (au lieu de 15) pour pouvoir de nouveau bénéficier d'une aide pour travaux.

Actions périscolaires et de loisirs : les taux réévalués

- Restauration scolaire : 0,85 €par repas (+ 6,25 %)
- Natation scolaire : 0,65 €par séance/élève (+ 8,33 %)
- Séjours en classes de découverte : 1,05 €par journée/élève (+ 5 %)

Le calendrier 2005 des grands projets du Conseil général

Economie

Le Parc logistique de l'Aube

Avancement du projet :

La procédure administrative s'est achevée avec l'enquête parcellaire et la déclaration d'utilité

publique. En 2005, le Conseil général poursuivra les acquisitions foncières, ce qui pourra l'amener, si besoin est, à une procédure d'expropriation. Il est en attente des conclusions du diagnostic archéologique mené en 2004 sur les parcelles déjà acquises. Les premiers appels d'offres travaux vont être lancés. Parallèlement, le Conseil général sera présent, pour la 2^e année consécutive sur des salons spécialisés (SITL, MIPIM) afin de commercialiser le parc et d'entretenir les contacts déjà noués.

Rappel du projet :

Le Parc logistique de l'Aube, c'est le parc d'activités appelé à se développer sur les communes de Buchères, St-Léger-près-Troyes et Moussey, à proximité du nœud autoroutier A5 / A 26. Embranchement fer. Ses 250 hectares seront dédiés à l'accueil d'activités du secteur logistique (Activités de stockage, d'assemblage d'éléments, de réexpédition de produits, etc.).

Le Parc logistique de l'Aube est l'un des 4 parcs d'activités économiques départementaux, autrement dit, l'une des 4 zones identifiées comme stratégiques pour le développement du département en raison de leur emplacement et de l'importance des surfaces disponibles. Pour mémoire, les 3 autres parcs d'activités départementaux (également portés par le Conseil général) sont la Technopole de l'Aube en Champagne (Troyes-Rosières), le parc d'activités départemental de Torvilliers et le parc d'activités départemental de Brienne-le-Château. Le Parc logistique de l'Aube a obtenu le label régional « parc d'activités de référence ».

Coût global : 34,9 millions d'euros TTC.

Financement : Conseil général de l'Aube avec la participation de l'Etat, de la région Champagne-Ardenne et de l'Union européenne.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Aube.

Le Parc d'activités départemental de Brienne-le-Château

Avancement du projet :

Une procédure d'expropriation est en cours pour la partie aéronautique, dont le Conseil général espère être propriétaire au cours de l'été 2005. Ce qui lui permettrait alors de s'installer, de gérer cette infrastructure et d'affecter les locaux existants.

Sur l'autre partie, les services finalisent les dossiers d'appels d'offres pour les travaux de réaménagement (réseaux, eaux potable, assainissement, éclairage, voirie). Une première tranche de travaux pourrait être livrée avant la fin de l'année.

Rappel du projet :

Un des 4 parcs d'activités économiques départementaux - 60 hectares disposant d'une piste d'aviation, sur une ancienne base aérienne de l'OTAN, au cœur du Parc naturel régional de la forêt d'Orient, près des lacs - Idéal pour des activités en lien avec l'aéronautique (assemblages, pièces détachées, prototypes...).

Coût global : 9,2 millions d'euros TTC.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Aube.

Financement : Conseil général de l'Aube avec la participation de l'Etat, et l'Union européenne.

Le Parc d'activités départemental de Torvilliers

Avancement du projet :

Propriétaire de l'ensemble de l'emprise, le Conseil général va engager le diagnostic archéologique. Au cours du 1^{er} trimestre, il attribuera les appels d'offres pour une livraison des travaux attendue à l'été 2005.

Rappel du projet :

- Un des 4 parcs d'activités économiques départementaux.
- Situé au 1^{er} péage de Troyes sur l'A5, en venant de Paris. 30 hectares au pied du vignoble

de champagne. Embranchement fer.

Coût global : 2,65 millions d'euros TTC.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Aube.

Financement : Conseil général de l'Aube avec la participation de l'Union européenne.

La Technopole de l'Aube en Champagne

Avancement du projet :

Le diagnostic archéologique est en cours sur la nouvelle emprise. A l'issue de celui-ci, une tranche de travaux de viabilisation sera réalisée entre la rue de Québec et la RD 85.

Rappel du projet :

La Technopole de l'Aube est le plus avancé, en terme de développement, des 4 parcs d'activités départementaux.

L'Université de technologie de Troyes constitue le cœur de cette zone de 70 ha dédiée à l'entreprise et à l'innovation.

Sur la Technopole, le Conseil général a développé toute une gamme de structures d'accueil pour les entreprises, de la création au développement : incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, et hôtel de bureaux.

La Technopole, ce sont aussi des espaces pour implanter son entreprise.

Deux extensions y sont programmées sur un total de 20 hectares (14 ha du côté des entreprises Socobois et Electrolux, puis 6 ha côté Gendarmerie).

Coût global : 7,43 millions d'euros TTC .

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Aube.

Financement : Conseil général de l'Aube avec la participation de l'Union européenne.

Projet de parc d'activités trimodal de Nogent-sur-Seine

Avancement du projet :

Le Conseil général lance 2 études : une étude hydraulique et une étude environnementale.

Rappel du projet :

Après la Technopole, le Parc logistique de l'Aube et les parcs de Torvilliers et Brienne, la région de Nogent-sur-Seine est pressentie pour accueillir un parc d'activités économiques trimodal (fer, route, voie fluviale).

Etre capable de proposer une desserte multimodale... en même temps que des terrains pré-aménagés, c'est un atout essentiel pour attirer les entreprises (ainsi que le prouve l'implantation en cours du papetier Emin-Leydier à Nogent). Une somme de 150 000 € avait été inscrite au budget 2004 du Conseil général pour évaluer la pertinence d'un nouveau parc d'activités entre Nogent et la Seine-et-Marne. A l'issue des études, le Conseil général pourrait passer le relais à une structure intercommunale.

Voirie

Rocade sud-est de l'agglomération troyenne

Avancement du projet :

Les appels d'offres travaux sont en cours pour les terrassements et la construction de 2 lots d'ouvrages d'art. Les marchés pourraient être attribués aux entreprises en février. Autre avancée significative : la décision de procéder à un « remembrement avec inclusion d'emprise », une formule particulièrement avantageuse pour les propriétaires concernés, d'autant plus que le Conseil général sera en mesure de compenser intégralement, grâce à ses réserves foncières, l'emprise nécessaire au passage de la rocade.

Rappel du projet :

Achever le contournement de l'agglomération troyenne en réalisant la portion reliant Bréviandes (RN 71) à Saint-Parres-aux-Tertres (RN19).

Coût global : 50 millions d'euros TTC.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Aube.

Financement : Conseil général de l'Aube avec la participation de la Région et de la CAT.

Tourisme - qualité de vie

Canal de la haute Seine - Ire tranche :

aménagement touristique de

la section Barberey-St-Sulpice/Marcilly-sur-Seine

Avancement du projet :

La maîtrise d'œuvre venant d'être attribuée au groupement Ingerop (mandataire et bureau d'études)-Strates (architecte)-Territoires (paysagiste), les procédures administratives vont débiter et on va travailler sur le dossier technique. Les premiers appels d'offres pourraient être lancés au cours du 2e semestre 2005, pour un début des travaux en 2006.

Rappel du projet :

Démolition et reconstruction des ponts busés et réhabilitation des ouvrages d'art franchissant le canal. Aménagement en vélovoie du chemin de halage, côté gauche, dans le sens Barberey/Méry. Aménagement en voie piétonne du chemin de contre-halage.

Coût global : 9,7 millions d'euros.

Maîtrise d'ouvrage : Conseil général de l'Aube

Financement : Conseil général de l'Aube avec la participation de l'Europe, de l'Etat, et de la Région.

Au fil des rapports...

Une Maison des syndicats, cité Beurnonville (Troyes)

Le Conseil général, en collaboration avec la Ville de Troyes, aménagera une Maison des syndicats dans une aile de la cité Beurnonville, conservée en propriété par la Ville de Troyes. Le Conseil général assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération dans le prolongement de la rénovation des locaux du collège Beurnonville. Il faudra néanmoins attendre la rénovation des locaux récemment libérés par les services de l'Etat pour que le collège libère à son tour l'espace nécessaire à l'aménagement de la future Maison des syndicats. Le regroupement, sur le même site, des différentes organisations syndicales permettra la mutualisation de locaux communs.

280 000 € pour les équipements du Parc naturel régional de la forêt d'Orient

Parmi les opérations les plus significatives...

Mesnil-St-Père :

- installation de jeux pour enfants,
- réalisation d'un plancher bois devant la dalle béton, sanitaires plage.

Géraudot :

Réfection des sanitaires.

Lusigny-sur-Barse :

Installation de tables de pique-nique

Dienville :

- installation de tables de pique-nique,
- aménagement d'un plateau pour réalisation d'un plateau multi sport,
- réalisation de portillons privatifs pour pontons.

Stade d'aviron :

Réalisation d'un chemin le long de la cale de mise à l'eau.

Maison du Parc :

Réfection du réseau d'assainissement

Construction d'un bâtiment industriel à Chavanges

Afin de renforcer la compétitivité des Fontes de Paris, le Conseil général construira, en prolongement des locaux existants, 1 600 m² de bâtiments chauffés et couverts sur une plateforme viabilisée et apte à recevoir la circulation de camions. Il mettra ces bâtiments à la disposition de l'entreprise en contrat de crédit-bail.

Les Fontes de Paris ont impérativement besoin de s'agrandir afin de développer de nouvelles activités, du fait de l'obtention de nouveaux marchés. Aucune société de crédit-bail n'a été intéressée par le projet, du fait de sa localisation en milieu rural.

Par sa démarche, le Conseil général manifeste son souci d'un développement harmonieux de tout le territoire. Le projet est évalué à 600 000 €; des aides extérieures vont être recherchés, notamment auprès de l'Andra, dans le cadre des mesures de développement économique en accompagnement du projet TFA.

Participer à l'équipement des locaux de l'AFPI

Le Conseil général participera à hauteur de 21 % à l'équipement des locaux de l'Association de formation professionnelle de l'industrie (AFPI), au côté du Conseil régional et de la profession métallurgique. Le Conseil général avait déjà aidé l'UIMM pour la construction du bâtiment dédié à la formation continue dans lequel est hébergée l'AFPI.

Des plus pour le sport

- Le Conseil général porte à 6 €(au lieu de 5,50) la valeur des points pour le sport de compétition, un plus pour la subvention de fonctionnement des associations concernées.
- Les 2 centres médico-sportifs de l'Aube (celui de Romilly et l'IMS) recevront désormais une aide évaluée en fonction du nombre de sportifs examinés, des actions et du dynamisme de centre et de son équipe médicale. Jusqu'ici, ils recevaient une aide forfaitaire par sportif examiné.
- Pour le sport de haut niveau, en cas de rétrogradation, le Conseil général maintiendra pendant un an le niveau de sa subvention, laissant ainsi le temps au club de s'organiser.

Dépistage du cancer du sein : toujours une responsabilité locale

Le transfert à l'Etat des compétences en matière de dépistage du cancer du sein est reporté au 1er janvier 2006. Le Conseil général renouvelle donc sa subvention de fonctionnement de 205 000 € à l'Adeca 10.

Entre juin 2003 et octobre 2004, près de 37 000 femmes aubois ont bénéficié de cette campagne, soit les 4/5e de la population auboise féminine, dans la tranche d'âge de 50 à 74 ans.

Prévention spécialisée : mieux organiser pour mieux agir

Le Conseil général, la CAT, l'AASEA (Association auboise pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence) et l'AJD (Association jeunesse et détente) se sont coordonnés afin de mieux répartir et d'exercer la prévention spécialisée sur tout le territoire de l'agglomération troyenne : rééquilibrage des moyens, intervention par secteurs. Le Conseil général financera 2/3 des salaires des éducateurs de rue ainsi que 100 % des postes d'encadrement des 2 associations. Les communes prendront à leurs charges 1/3 du salaire restant des éducateurs ainsi que les frais de fonctionnement. Les dispositifs d'accueil, d'animation, de prévention et d'insertion (plateforme des Sénardes, dispositif Clin d'œil, EMCI, etc.) seront pris en charge à 100 % par la ville de Troyes.